



BULLETIN MUNICIPAL

2021



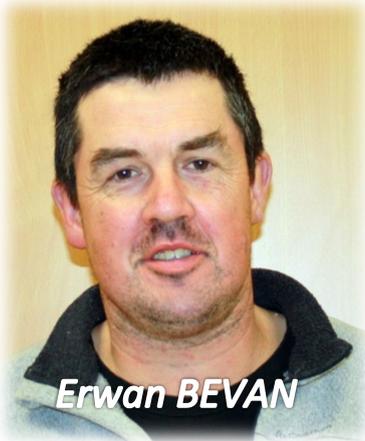
Jean MANIN
1^{er} Adjoint



Myriam CHENAIS
MAIRE



Linda DANIAULT
2^{ème} Adjointe



Erwan BEVAN
Conseiller municipal



Anne Marie CORRIGAN
Secrétaire de mairie



Daniel COLLET
Conseiller municipal



Daniel LE BOZEC
Conseiller municipal



Phillippe NARRAS
Conseiller municipal



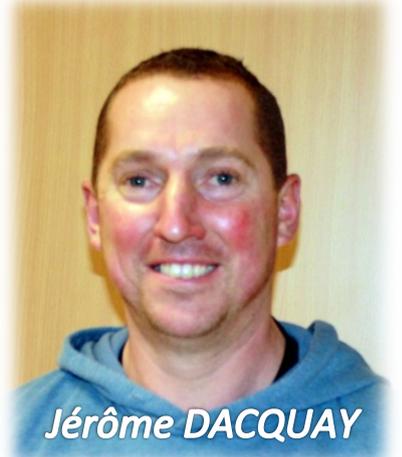
Marie-France MANIN
Conseillère municipale



Matthieu QUENDO
Conseiller municipal



Laetitia KERVEGANT
Conseillère municipale



Jérôme DACQUAY
Conseiller municipal

MOT DU MAIRE

Tous mes vœux à toutes et à tous, pour cette nouvelle année 2021, vœux de santé évidemment car le contexte est très difficile, vœux de réussite dans vos projets familiaux et professionnels.

Nous traversons tous une période difficile, liée à la covid19, mais plus que jamais il faut rester solidaire et espérer des jours meilleurs.

Je tiens à remercier tous les électeurs pour leur participation aux élections municipales de juin dernier, de la confiance qu'ils ont apportée à la liste que je présentais, c'est un soutien qui nous engage et nous motive dans notre action au service de la commune et de ses habitants.

La vie de la commune bouge, nous avons des signaux positifs du côté de l'immobilier avec une dynamique sur les transactions immobilières.

Avec l'équipe municipale, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune.

En ce début de mandat nos réalisations sont déjà nombreuses :

l'abattage des sapins autour du terrain de foot ,

la sécurité routière au bourg a été revue avec des nouveaux marquages, et la sécurisation du chemin emprunté par les enfants jusqu'au restaurant scolaire.

Nous avons étoffé les décorations de Noël par l'achat de nouvelles illuminations, pour que chaque quartier en bénéficie.

Pour 2021, de beaux projets en perspective : l'ouverture du commerce prévue pour la fin février avec la nouvelle gérante Gabrielle JEGOUZO à qui nous souhaitons une belle réussite, restons solidaire avec notre commerce de proximité.

Vient ensuite l'acquisition du bâtiment en état de délabrement, en face de l'église, pour lequel nous avons fait une proposition d'achat.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse positive par le tribunal de commerce de Lorient. Au printemps les travaux de démolition pourront débuter, ainsi le commerce pourra bénéficier d'une mise en valeur.

En ce qui concerne l'église nous allons dans un premier temps, prendre les mesures d'urgences, mettre en sécurité le beffroi car les planchers sont en très mauvais état et les cloches risquent de tomber à tout moment.

Cela nous laissera le temps d'approfondir le dossier car il faut savoir

que les finances de la commune ne nous permettent pas de contracter d'emprunt avant 2023.

Tous les travaux verront le jour, si nous obtenons les subventions demandées.

Avec peu de moyens nous pouvons faire de belles choses, vous nous trouverez à vos côtés, pour sans cesse essayer d'améliorer la vie de tous dans notre belle commune de Persquen.

Bonne année 2021

Myriam CHENAIS,

Installation du maire le 3 juillet 2020 en présence de

Michel LE GALLO (maire 2014 – 2020)

Robert LE FOURNER maire honora



DELIBERATIONS 2020

SEANCE DU 12 Mars



VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux,

Taxe Habitation : 10,95

Taxe Foncier Bâti : 18,66

Taxe Foncier Non Bâti : 35,37

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

COMMUNE

La section de Fonctionnement s'équilibre à 276 339,16 € La section d'Investissement s'équilibre à 90 621,50 € Le résultat du Compte administratif 2019 : 42 111,16€

ASSAINISSEMENT

La section de Fonctionnement s'équilibre à 22 534,76 €

La section d'Investissement s'équilibre à 30 128 €

SUBVENTIONS 2020

Club de l'Amitié	150 €
Amicale des chasseurs	150 €
FNACA	160 €
Banque Alimentaire	60 €
Restos du cœur	60 €
SPA	213,85 €
Association des Maires :	104,19€
Don du Sang :	50 €
Office Municipal des Sports	10 € par enfant
Ciné Roch	100 €
Voyages scolaires	25 % du coût du voyage plafonné à 50 € par élève

VC SULLIADO – DESAFFECTIION-DECLASSEMENT

Pour satisfaire à la demande d'acquisition de Mr. Quinio, le Conseil Municipal décide la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une surface de 2 ares et 98 centiares de la voie communale de Sulliado, desservant la propriété de Mr. Quinio, afin de l'aliéner au prix de 1 € le mètre carré.

ROI MORVAN COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de Roi Morvan Communauté au Syndicat Morbihan Energie

CELEBRATION DES MARIAGES

Considérant que la salle de la mairie où sont célébrés les mariages ne peut accueillir décemment qu'une trentaine de personnes alors que la salle polyvalente située rue des rainettes peut accueillir jusqu'à deux cent personnes, est accessible à tout public et est dotée d'un parking à proximité. Le Conseil est favorable à l'affectation de la salle polyvalente à la célébration des mariages. Le Maire est chargé de transmettre cette demande au Procureur de la République.

SEANCE DU 3 JUILLET

INSTALLATION DU MAIRE

Myriam CHENAIS est élue Maire à l'unanimité

ADJOINTS

Le Conseil Municipal fixe à deux le nombre d'adjoints : Jean MANIN 1^{er} Adjoint, Linda DANIAULT, 2^{ème} Adjoint

DELEGUES COMMUNAUTAIRES à ROI MORVAN COMMUNAUTE

Titulaire : Myriam CHENAIS Suppléant : Jean MANIN

DELEGUES MORBIHAN ENERGIES : Myriam CHENAIS - Philippe NARAS

REFERENT ENEDIS : Myriam CHENAIS – Daniel LE BOZEC

DELEGUES SIVOM Guémené-sur-Scorff : Linda DANIAULT – Erwan LE BOZEC

SEANCE DU 21 JUILLET

INDEMNITES DES ELUS

Le Maire indique que la Loi « engagement et proximité » prévoit l'augmentation des indemnités en 2020. Pour contribuer à financer cette revalorisation, la Dotation Particulière Elu Local, versée par l'Etat est augmentée de 50 % dans les communes de moins de 500 habitants. Le Maire conserve le droit de percevoir l'indemnité maximale (991 € et 385 € par Adjoint par mois) ou de faire voter par le Conseil, une indemnité inférieure au barème. Sur proposition du Maire, le Conseil décide de fixer les indemnités brutes mensuelles suivantes : 855 € au Maire, 330 € au 1^{er} Adjoint, 252 € au 2^{ème} Adjoint.

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire siège de droit dans toutes les commissions.

Travaux, voirie, achat matériel : J.Manin, P.Naras, J.Dacquay, E.Bevan, D.Le Bozec

Finances, appel d'offres : J.Manin, P.Naras, D.Collet

Commerce : J.Manin, L.Daniault, D.Collet. Ph NARRAS.

Ecole, affaires sociales : L.Daniault, J.Dacquay, M.Quendo, L.Kervégant

Associations, manifestations, salles : D.Collet, P.Naras, M.F Manin

Bulletin Municipal, communication : L.Daniault, D.Collet, P.Naras, M.F Manin

Commission contrôle liste électorale : E.Bevan D.Le Bozec

Sécurité Routière : P.Naras, J.Manin

Défense, Sécurité Civile : L.Daniault

FDGDON (lutte contre les nuisibles) : E.Bevan, D.Le Bozec

Assainissement : L.Daniault

TRAVAUX Eglise

Le Maire indique l'urgence de programmer des travaux de rénovation des planchers du beffroi, vu leur caractère dangereux. L'accès à la tribune est interdit. Le Conseil autorise le Maire à demander des devis à des entreprises spécialisées dans les charpentes.

COMMERCE

Fermé depuis plusieurs mois, un état des lieux va être réalisé par la commission concernée, afin de prévoir une réouverture.

Un questionnaire sera adressé à la population en septembre pour connaître ses attentes.

PERSONNEL

Vu le départ de Patricia Hellec, Assistante maternelle à l'école, Claire Bihoes a été recrutée à compter du 1^{er} septembre.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE

COMMISSIONS THEMATIQUES – ROI MORVAN COMMUNAUTE

Administration générale	M.CHENAIS
Finances	M.CHENAIS
Mutualisation, contractualisations Europe/Etat/Rég	J.MANIN
Développement économique	P.NARAS
Tourisme, culture et patrimoine	L.KERVEGANT
Aménagement du territoire	E.BEVAN
Développement durable	D.COLLET
Service à la population	M.F MANIN
Solidarités – Référent accessibilité	J.MANIN
Gestion des déchets	D.LEBOZEC
Gestion de la ressource en eau	L.DANIAULT

COMMERCE MULTISERVICES

Dans l'attente du sondage auprès de la population : si le commerce doit réouvrir, le Conseil décide de joindre à l'activité du commerce, la préparation des repas au restaurant scolaire.

TERRAIN DES SPORTS

L'entreprise JAMET de Trémoré coupera et enlèvera les sapins autour du terrain, vu leur dangerosité.

REPAS DES AINES

Vu le contexte sanitaire, il ne pourra avoir lieu. Les bénéficiaires recevront un bon d'achat.

SEANCE DU 29 OCTOBRE

ENQUETE AUPRES DE LA POPULATION

Le Maire a présenté les résultats de l'enquête auprès des habitants, sur les projets communaux. 85 % des habitants qui ont répondu souhaitent la réouverture du commerce, avec une offre de produits locaux, d'un dépôt de pain et de plats à emporter.

Dans les priorités, il ressort : la réhabilitation ou la démolition des bâtiments menaçant ruine dans le bourg, la sécurité routière, notamment aux abords de l'école, l'entretien de la voirie, les illuminations de Noël, une aire de jeux.

COMMERCE

Pour répondre aux attentes de la population, le Conseil recherche un gérant pour tenir le bar-alimentation et pour la préparation des repas du restaurant scolaire.

EGLISE

L'entreprise Moisan de Cléguérec a constaté le mauvais état du beffroi et des supports des cloches, à l'aide d'une nacelle. Un diagnostic détaillé sera établi, afin de prévoir les travaux.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Six nouveaux décors de rue seront installés dans le centre bourg et des guirlandes lumineuses sur les bâtiments communaux. Les anciens décors seront rénovés et installés dans les rues, qui en étaient dépourvues.

SECURITE ROUTIERE

Peinture routière : stop, cédez-le-passage et passages piétons, ralentisseurs seront repeints. Le chemin emprunté par les élèves, de l'école au restaurant scolaire sera sécurisé, notamment pour éviter le stationnement gênant sur les trottoirs.

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE

ACQUISITION IMMOBILIERE

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, suivant l'estimation de Maître ARENS, notaire, la commune fait une offre de 8 000 € pour l'ancien entrepôt appartenant aux conjoints Jarno, situé dans le bourg. Il convient de réfléchir au projet d'aménagement du site. Un bureau d'étude sera consulté.

COMMERCE

La Mairie a reçu plusieurs candidatures à la reprise du commerce et à la fabrication des repas du restaurant scolaire. La commission chargée du recrutement recevra les candidats le 4 décembre.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Conseil décide d'accorder une indemnité aux Conseillers Municipaux qui assistent à des réunions à l'extérieur de la commune.



Travaux de renforcement et sécurisation réalisé en 2020

- **Secteur Ker allano:** dépose de réseaux fils nus: 1637 ml
pose réseaux HTA souterrain: 340 ml pose réseaux
BT souterrain: 1286 ml 1 poste transformation
Montant travaux Morbihan énergies= 125000 euros
- **Secteur Kerhuillio:** dépose de réseaux fils nus: 418 ml
pose réseaux aérien: 236 ml pose réseaux
souterrain: 710 ml 1 poste transformation
Montant travaux Morbihan énergies= 54400 euros
- **Secteur rue des rainettes:** dépose de réseaux fils nus: 331 ml
pose réseaux aérien: 91 ml pose réseaux souterrain:
278 ml
Montant travaux Morbihan énergies= 33000 euros



Questionnaire à la population

En septembre, nous avons transmis à la population un questionnaire afin d'orienter nos projets communaux.

RESULTATS

150 questionnaires distribués

77 réponses

51 % de retour

Réponses favorables aux projets :

1- Ouverture du commerce	85 %
2- Marché producteurs locaux	63 %
3- Travaux de voirie, bâtiments (démolition maison rouge, sécuriser l'école, curage fossés, revêtement trottoirs)	63 %
4- Illuminations	61 %
5- Opérations argent de poche	59 %
6- Sécurité routière	58 %
7- Aide de Jeux	58 %
8- Journée Citoyenne	53 %
9- Véhicule navette	50 %
10- City Stade	44 %
11- Parcours Vita	41 %
12- Initiation informatique	37 %
13- Panneau information lumineux	20 %

ETAT CIVIL 2020

AUCUNE NAISSANCE

MARIAGE

Jonathan PERRET et Priscillia BOCQUIER le 12 septembre

DECES

LE LIBOUX née LE GUENNEC Anne-Marie, décédée le 3 janvier à Noyal-Pontivy

YZIQUEL Michaël, décédé le 24 février à Lorient

LE MARRE née WAILLY Colette, décédée le 8 mars à Noyal- Pontivy

GUEGANIC née Mertens Danielle , décédée le 8 avril à Toulon

LE GOFF née LE HENANFF Céline, décédée le 16 septembre à Guémené-sur-Scorff

COMITE DE CHAPELLES

NOTRE DAME de PENETY

et SAINT VINCENT

(ACCPV)

Comme chaque année depuis des décennies, le Pardon de Notre Dame de Pénéty s'est tenu une nouvelle fois le premier dimanche du mois d'août.

Malgré des conditions difficiles, celui-ci a été un réel succès. C'est effectivement plus de 150 personnes qui se sont retrouvées ce dimanche 2 août 2020 sous un beau soleil Breton pour la messe à la chapelle de Pénéty.

Pour le plaisir de tous, un groupe de sonneurs de bombardes et binious, accompagné d'une flûte celtique, a fait revivre nos vieilles traditions avec ses mélodies qui nous sont si chères. En l'absence de Comité de Chapelle opérationnel, un verre de l'amitié a été offert à l'issue de la cérémonie par des bénévoles.

C'est à cette occasion que la nouvelle équipe du Comité, constituée grâce à la détermination du Conseil Municipal élu au mois de juin dernier, a été présentée. Cette même équipe, augmentée de quelques personnes supplémentaires, s'est réunie à nouveau le samedi 19 décembre 2020 à la salle des fêtes de Persquen afin de s'organiser pour l'année à venir.

En effet, après deux ans d'interruption, le Comité souhaite redémarrer le traditionnel repas servi après la messe du Pardon (si les conditions sanitaires le permettent). Ce repas apprécié de tous pour sa qualité et sa bonne ambiance (grâce au dévouement de nombreux bénévoles et notamment de Michel Le Gallo, à cette époque président du Comité et cuisinier en chef) a réuni jusqu'à 450 personnes.

D'autres activités traditionnelles pourraient aussi voir le jour comme par exemple, en cette période de Noël 2020, l'illumination des chapelles de ND de Pénéty et de Saint Vincent, ou encore la crèche qui a retrouvé sa place à la chapelle de Pénéty.

Un gros chantier en perspective donc !

Les bénévoles seront les bienvenus pour venir étoffer la nouvelle équipe en place, constituée de Marie France Baranger de Manerio qui, grâce à son expérience de présidente des Amis de Persquen, s'occupera des relations extérieures ainsi que des contacts avec les autres associations de la région, de Michel Jamry de Kerhouarné-Vihan en qualité de secrétaire, de Marie France Manin du bourg de Pesquen en qualité de vice-présidente et de Benoist de Moucheron de Castel Mohon, président. La trésorerie sera assurée par Bénédicte de Moucheron de Castel Mohon et de Marie Pierre Robic de Manerbec. Et enfin Liliane Regnier du bourg de Persquen s'occupera de la communication.

Toutes les personnes amies des chapelles de Notre Dame de Pénéty et de Saint Vincent ou bien intéressées par ces activités pourront se retrouver au printemps au cours d'une réunion d'information qui sera organisée si les conditions liées au covid le permettent. La date sera confirmée dès que possible.

A bientôt donc.

L'équipe du Comité de Chapelles de Notre Dame de Pénéty et Saint Vincent en Persquen.

Téléphone : 06.52.13.80.13.



Michel
JAMRY

Marie Pierre
ROBIC

Marie France
MANIN

Benoît et Bénédicte
De MOUCHERON

Marie France
BARANGER

CLUB DE L'AMITIE

L'année 2020 a été difficile pour tous les adhérents.

Nous avons réussi à faire notre assemblée générale avec le repas en janvier, et le loto en février, le confinement étant arrivé.

Nous avons repris la marche et les cafés à Pénéty en juin et juillet à la demande des adhérents en manque de lien social.

Nous reprendrons des activités en juin suivant les autorisations sanitaires.

Les nouveaux adhérents seront accueillis avec plaisir.

La présidente et les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux.

ECOLE DU CHAPELAIN

Cette année nous sommes 22 élèves.

Nous suivons depuis novembre la mythique course du Vendée Globe, une façon de voyager, s'évader et de faire un peu de géographie !

Notre skippeuse favorite n'est plus classée il s'agit de Samantha Davies, mais nous continuons à vérifier quotidiennement ses avancées et celles de tous les concurrents grâce à une carte interactive.

Le Père Noël est venu nous rendre visite avant Noël, les élèves de maternelle avaient préparé un beau sapin.

Ce jour-là nous avons eu des cadeaux et nous avons pris un goûter tous ensemble.

A la rentrée de janvier la neige était au rendez-vous, nous en avons bien profité à la récréation !



LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

La lutte contre les rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués) permet de diminuer les risques de contracter la leptospirose, qui est une maladie grave pouvant infecter l'homme et les animaux.

La campagne collective de régulation de la population des Ragondins s'est tenue sur la commune du jeudi 10 octobre au lundi 18 novembre.

Pendant cette période intensive, les deux piégeurs de la commune, Daniel LE BOZEC et Patrick CHANONY, ont capturé 22 ragondins et un vison.

Dans le cadre d'un piégeage d'entretien, tout au long de l'année les piégeurs posent leurs pièges pour limiter la prolifération de ces animaux : 20 ragondins ont été piégés pendant l'année 2020. La **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles**, surveille le protocole de piégeage et fournit le matériel.





RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



COLLECTES de SANG 2021 A GUÉMÈNE SUR SCORFF :

- Vendredi 5 mars
- Vendredi 21 mai
- Vendredi 10 septembre
- Vendredi 10 décembre

Dans la salle polyvalente de Guéméné sur Scorff de 15 heures 30 à 18 heures 30, pour toutes les personnes âgées de 18 à 70 ans



JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Tout jeune de 16 ans doit se faire recenser auprès de la Mairie, qui lui délivre une Attestation. Ce document lui servira dans plusieurs domaines :
inscription au Permis de conduire, inscription aux examens ...

Le Centre du Service National convoquera ensuite le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

**POUR VOS CARTES
D'IDENTITE
ET PASSEPORTS** prendre
RDV au 02.97.07.59.15

A La Maison de services au public 14

rue Joseph PERES - 56160 Guéméné-sur-Scorf

msap-guemene@orange.fr



NOUVEAUTE ! POUR VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

France Services itinérante intercommunale de Roi Morvan Communauté

Par le Conseil communautaire le 18 novembre 2018, la création d'une Maison de Service Au Public (MSAP) intercommunale itinérante sur Roi Morvan communauté a été approuvée afin de favoriser la proximité des services aux usagers en proposant des permanences dans les mairies en complémentarité de celle communale de Guémené-sur- Scorff. En 2020, les MSAP deviennent « France services ». Roi Morvan Communauté a obtenu la labellisation le 01 septembre 2020 pour son projet itinérant intercommunal.

Les missions

L'équipe se compose actuellement de deux agents Rosine Gouez (06 83 98 68 47) et Solène Simon (07 87 55 55 40) , une troisième personne viendra en renfort à partir de janvier 2021 pour permettre une continuité de service.

France Service a principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne et des opérateurs partenaires (facilitation numérique)
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative)
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs nationaux partenaires (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, AGIRC ARCO, DGFIP, La Poste, ANT, ...) et aussi avec les CMS qui proposent également un primo accueil

L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires

L'organisation

Les agents animent la France Services Communautaire. Les agents interviennent sur l'ensemble des domaines selon les opérateurs (Pôle Emploi, CAF, MSA, CPAM...).

Les permanences France Service sont proposées chaque semaine sur des lieux fixes dans les locaux de Roi Morvan Communauté au 13 rue Jacques Rodallec, au 3ème étage (ascenseur) (mardi et mercredi) et à Le Faouët au 1 cour de la Mairie, rez-de-chaussée., lundi et vendredi

Les permanences France Service sont également proposées en itinérance dans les 18 autres communes, à raison d'une demi-journée tous les 15 jours.

Il est possible de prendre un rendez-vous dans une autre commune

PERMANENCE en MAIRIE de PERSQUEN :

Les jeudi après-midi (semaine paire)

Solène Simon (07 87 55 55 40)

L'accueil se fera prioritairement sur rendez-vous en raison de la Covid ..

Planning prévisionnel à partir du 02 janvier 2021

Horaires : 9h 12h – 14h -16h30 (dernier rendez-vous pour finir à 17h)

- Agent A Solène Simon, semaines impaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	PLOURAY	GOURIN	GOURIN	NON AF-FECTE	PLOERDUT
APRES - MIDI	LANGONNET	GOURIN	GOURIN	LE CROISTY	SAINT-TUG-DUAL

- Agent A Solène Simon, semaines paires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	ROU-DOUALLEC	GOURIN	GOURIN	LIGNOL	LOCMALO
APRES - MIDI	LE SAINT	GOURIN	GOURIN	PERSQUEN	LANGOËLAN

- Agent B, Rosine Gouez, semaines impaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	LE FAOUËT	BERNE	LANVEN E-GEN	NON AF-FECTE	LE FAOUËT
APRES-MIDI	LE FAOUËT	MESLAN	GUISCRIF	NON AF-FECTE	LE FAOUËT

- Agent B, Rosine Gouez, semaines paires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	LE FAOUËT	KER-NASCLEDEN	PRIZIAC	NON AF-FECTE	LE FAOUËT
APRES-MIDI	LE FAOUËT	SAINT-CARADec-TREGOMEL	NON AF-FECTE	NON AF-FECTE	LE FAOUËT

Services à domicile et de proximité

Des prestations de l'association AMPER

Créée à l'initiative de la MSA, l'association AMPER affiche 25 ans d'expérience. Ses équipes professionnelles proposent des prestations d'aide à la personne, de portage de repas, d'entretien du logement, de garde d'enfants et de jardinage dans le département du Morbihan et simplifient ainsi le quotidien de plus de 3500 bénéficiaires.

Les interventions se font auprès de personnes âgées, personnes handicapées mais également auprès d'actifs. AMPER peut également intervenir à domicile après une hospitalisation dans le cadre des heures mutuelles (prise en charge totale par votre mutuelle).

Avec l'arrivée de la COVID 19 et son impact sur les conditions de vie quotidienne, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à maintenir leur présence sur l'ensemble des territoires. Elles sont restées mobilisées afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptées aux différents protocoles sanitaires et cela depuis Mars 2020. Ainsi, L'assistance aux publics les plus fragiles a été maintenue en garantissant la sécurité de chacun.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne est un enjeu essentiel. Les prestations de livraison de repas, d'aide à l'entretien du domicile, d'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne constituent une réponse efficace à cette problématique.

La présence des intervenants, au-delà de la réalisation de la prestation, permet de conserver un lien social, notamment auprès des personnes les plus isolées.

C'est une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en toute sérénité.

Des aides financières peuvent être obtenues auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Les prestations d'AMPER entrent dans le champ des « services à la personne » et ouvrent donc droit au crédit d'impôts de 50%.

Pour plus d'informations 02 97 46 51 97 ou mail association.amper@msa-services.fr

www.amper.asso.fr

VOS AVANTAGES



SÉRÉNITÉ
Aucune formalité administrative
Clé en main



FLEXIBILITÉ
Des interventions modulables
selon vos besoins



SATISFACTION
Du temps en plus pour vous



ÉCONOMIES
50 % de crédit d'impôts



QUALITÉ
Des intervenants formés et qualifiés
25 ans d'expérience



FACILITÉ
Possibilité de paiement
en Césu pré financé



DEMANDEZ-NOUS CONSEIL

02 97 46 51 97

ET DANS NOS AGENCES



Association AMPER
6 av. G^{al} Borgnis Desbordes
CS 40335
56018 VANNES



association.amper@msa-services.fr
amper.asso.fr

AMPER est membre de la coopérative



SERVICES à DOMICILE

GARDE
D'ENFANTS



MÉNAGE
REPASSAGE



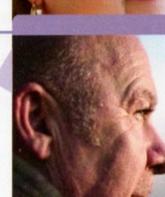
JARDINAGE



AIDE ET MAINTIEN
À DOMICILE



LIVRAISON
DE REPAS



AMPER VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN



Des aides financières pour améliorer votre logement

Roi Morvan Communauté lance un Programme d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble des 21 communes du territoire. Ce programme est à destination des propriétaires occupants. Il porte sur l'amélioration de la performance énergétique des logements et l'adaptation des logements afin de favoriser le maintien à domicile.



Suis-je éligible ?

— CRITÈRES —

Je suis propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans ;

Mes ressources sont inférieures aux plafonds définis par l'ANAH* ;

Je fais réaliser les travaux par des professionnels du bâtiments.



Quels types de travaux énergétiques ?

— ENERGIE —

Je souhaite réaliser des travaux d'économies d'énergie : isolation des murs, de la toiture, amélioration du système de chauffage, changement des ouvertures ...



Quels types de travaux d'adaptation ?

— ADAPTATION —

J'envisage des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap (aménagement d'une chambre au rez-de-chaussée, adaptation d'une salle de bain, création d'une rampe d'accès, installation de volets motorisés, d'un siège monte escalier ...)

* ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat

LES ÉTAPES DE MON PROJET

1

Je me renseigne en contactant SOLIHA Morbihan.

2

Le technicien visite mon logement, établit un diagnostic et un plan de financement estimatif.

3

Je fournis à SOLIHA Morbihan les documents nécessaires pour le dépôt de mon dossier de subventions.

4

Je reçois l'accusé de réception de mon dossier par les financeurs qui me permet de démarrer les travaux que je souhaite faire.

5

Je fais réaliser les travaux par des artisans RGE.

6

J'adresse mes factures à SOLIHA Morbihan qui adresse les demandes de paiement de subventions aux financeurs.

Attention : Ne pas commencer les travaux avant d'obtenir l'accord des organismes financeurs.



LES PERMANENCES

1^{er} jeudi du mois, de 10h00 à 12h00 à la Maison des services au public de Guémené-sur-Scorff et de 14h00 à 16h00 à la Mairie de Gourin.

3^{ème} jeudi du mois, de 10h00 à 12h00 à derrière la Mairie du Faouët et de 14h00 à 16h00 à la Mairie de Gourin.

SOLIHA MORBIHAN

solih-morbihan.fr • accueil56@solih.fr • 02 97 40 96 96

MémoTri



Roi
Morvan
Communauté

J'agis, je trie...

A recycler

Embballages en sac jaune

Bouteilles et flacons
en plastique
Boîtes de conserve
Briques alimentaires
et cartonnettes



Nouveau En plus

Pots et barquettes
en plastique (yaourt,
crème fraîche...)
et films...



A recycler

Verres

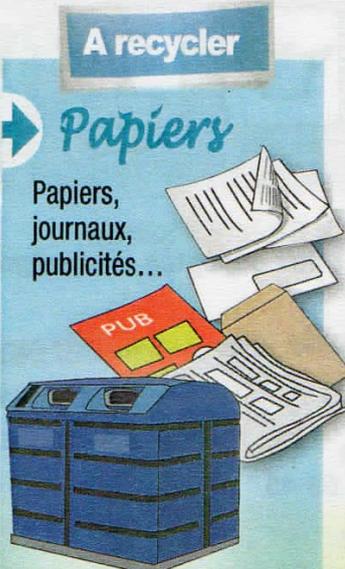
Bouteilles,
pots
et bocaux



A recycler

Papiers

Papiers,
journaux,
publicités...



A composter

Déchets biodégradables

Déchets de jardin
Déchets de cuisine
(épluchures, fruits,
légumes abîmés,
essuie-tout...)
Litières animales
végétales...

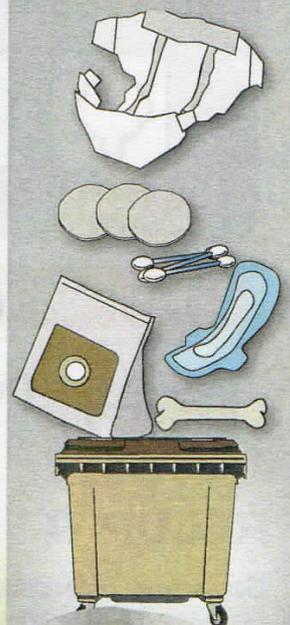


A jeter

Ordures ménagères

en sac fermé

Couches
Cotons-tiges
Cotons
Serviettes périodiques
Sacs aspirateur
Os...



Pensez à écraser bouteilles, briques et cartonnettes

Les emballages souillés sont acceptés s'ils sont bien vidés



Rouleaux de sacs jaunes à retirer en mairie

Merci de ne
rien déposer
au pied du
conteneur

Nouvelles consignes de tri dans les sacs jaunes !

Désormais tous les emballages se trient :

bouteilles, flacons,
boîtes de conserve,
cartonnettes,
films plastiques,
pots et barquettes...



Les barquettes en plastique
et en polystyrène



Les pots en
plastique

Les sacs, films
et tubes
en plastique

Mais attention, tous les objets de ce type : jouets, pots de fleurs, tuyaux... eux, vont à la déchèterie !

Horaires des déchèteries

Gourin ZA de Guernéac'h 02 97 23 49 21
Guémené-sur-Scorff ZA Pré Rulan 02 97 39 31 19
Le Faouët ZA de Pont-Min 02 97 23 16 65

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) :							
Matin	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	Fermé
Après-midi	14h - 18h30	Fermé					
Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) :							
Matin	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	Fermé
Après-midi	14h - 17h30	Fermé					

Les déchets acceptés



Les mini-déchèteries

Guiscriff, Le Croisty, Plouray

Horaires et flux acceptés : renseignements en ligne ou mairie

Ressourcerie



RÉCUP'R

**Donnez une seconde vie
à vos objets !**

ZA de Pont-Min
Le Faouët - 02 97 23 65 45

Ouverture : Mercredi - Vendredi - Samedi
9 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00

Un doute, une question ?

Service Environnement : 02 97 23 71 01
Z.A. de Pont-Min - LE FAOUËT

dechetsmenagers@roimorvancommunaute.com
www.roimorvancommunaute.com/collecte_selective

PROBLEMES D'INSALUBRITE

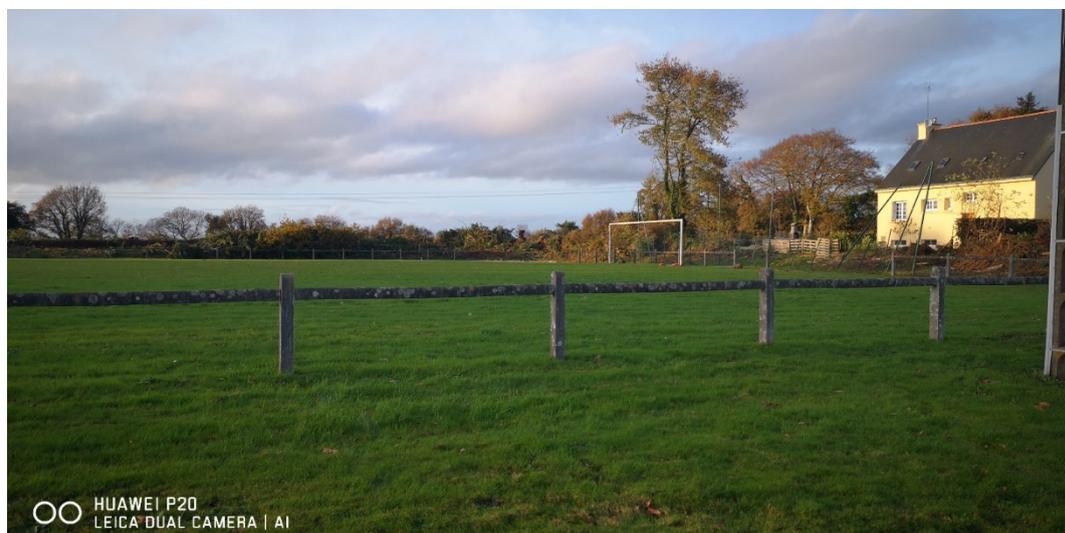
Pour rappel, tout dépôt de déchet
à même le sol représente une
infraction au code pénal et peut être
puni d'une amende.

avec le soutien du



Roi
Morvan
Communauté

Numéro utile :
Dans école atsem
Commerce et restauration scolaire



CALENDRIER DES FETES 2021

Dès que les règles sanitaires le permettront, nous établirons un calendrier des Animations.